Juda, radix David, alleluia, alleluia. (1) Et de plus, il ajouta: Grand Saint Antoine de Padoue, exaucez nos prières et nos vœux; et il les jeta à la mer avec plusieurs autres de mêmes inscriptions, et incontinent le Seigneur nous favorisa d'un beau temps par l'entremise de Saint Antoine, qui voulut bien s'employer pour nous afin de faire voir son pouvoir auprès du Seigneur; le vent s'étant rangé de la part du ouest-sud-ouest, cela nous porta au large, et au jour nous nous trouvâmes bien environ à six lieues de Groix; nous arrivâmes pour reconnaître la terre et pour entrer au Port-Louis, où nous avons fait dire une messe avec toutes les cérémonies, suivie du Te Deum, en action de grâces, où le capitaine et beaucoup d'autres ont fait leurs dévotions; lequel je certifie le présent acte véritable. Ainsi signé: Ch. Gaultier, second pilote.

"Je certifie, P. Bonaventure Eyslon, aumônier du vaisseau du Roy l'Afriquain, que les certificats cy-dessus sont conformes aux originaux; en foy de quoy j'ai signé, P. Bonaventure Eyslon, Récolet anglois, missionnaire de Canada

et aumônier dudit vaisseau. "

L'autre pièce est le procès-verbal de l'accomplissement

du vœu formulé par l'équipage en détresse.

"Aujourd'hui, dix-huitième de décembre de l'an mil sept cens huit, entre dix et onze heures du matin, a esté acquitté dans la chapelle de Saint Charles des Récolets du Port-Louis, (2) devant l'image de Saint Antoine de Padoue, un vœu fait au Seigneur sous l'intercession dudit Saint, dans un péril évident où s'est trouvé le vaisseau du Roy l'Afriquain, commandé par M. de la Grange, officier, lequel dit

^{(1) «} Voici la croix du Seigneur! Fuyez, hordes ennemies! Il a vaincu, le lion de la tribu de Juda, le rejeton de David, alleluia! » A ceux qui réciteront cet exorcisme, le pape Léon XIII a accordé une indulgence de 100 jours (21 mai 1892).

⁽²⁾ Actuellement chef-lieu de canton dans le département du Morbinan (France) c'est dans ce même département que se trouve le célèbre sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray.